



# Des solutions publiques

**ASSURENT L'ÉGALITÉ  
DES SOINS DE SANTÉ  
POUR TOUT LE MONDE**

Accroître le financement fédéral en santé est un investissement intelligent. Parce qu'une meilleure couverture universelle améliore l'état de santé de tout le monde. Voici pourquoi.

**SCFP**



# Le saviez-vous?

- Quand on a créé l'assurance maladie, le gouvernement fédéral et les provinces se séparaient les coûts moitié-moitié. Toutefois, la part fédérale s'est réduite au fil du temps. En vertu des derniers accords conclus avec les provinces, la contribution fédérale varie maintenant de 21 à 29 %.
- L'accord canadien sur la santé de 2004 a établi des normes nationales strictes en matière de temps d'attente, de soins à domicile, de médicaments d'ordonnance et de soins primaires. Cet accord prévoyait notamment une augmentation du financement fédéral versé aux provinces et aux territoires de 6 % par année... Jusqu'à ce que le gouvernement conservateur le laisse expirer en 2014.
- En 2017, les libéraux ont négocié de nouvelles ententes particulières à chaque province ou territoire. Les ententes les plus récentes, conclues en 2023, promettent un financement aux provinces, mais ne fixent aucune nouvelle norme nationale.
- Seulement 60 % des nouveaux fonds fédéraux doivent être consacrés au système public de santé. Le gouvernement fédéral laisse les provinces dépenser le reste comme bon leur semble. Or, bon nombre d'entre elles l'utilisent pour financer des soins de santé privés à but lucratif.
- Le détournement du financement public vers des entreprises à but lucratif prive le secteur public de ressources et crée un système à deux vitesses qui avantage les riches.
- Des normes nationales sont nécessaires pour garantir que les services et la qualité des soins seront comparables d'une province ou d'un territoire à l'autre et que les fonds publics demeureront dans le système public.

# LE FÉDÉRAL DOIT ACCROÎTRE SON SOUTIEN AUX SOINS DE SANTÉ PUBLICS.

Uniquement pour maintenir les services actuels, le financement fédéral doit augmenter d'au moins 5,2 % par année. Et cette augmentation doit être entièrement consacrée au système public de santé.

Comme les visites médicales, les nouveaux programmes tels que l'assurance médicaments et le régime national de soins dentaires doivent relever du secteur public. C'est ainsi que l'on pourra renforcer les soins de santé et les rendre accessibles à l'ensemble de la population canadienne.

- Le gouvernement fédéral doit exiger que les provinces et les territoires investissent tous les fonds qu'il leur verse dans le système public, tout leur offrant de la flexibilité sur l'allocation de ces fonds.
- Il faut imposer de nouvelles normes nationales pour que les citoyen(ne)s reçoivent des soins comparables, peu importe leur lieu de résidence.
- Les provinces et les territoires qui comptent une forte population de personnes âgées devraient recevoir une « prime démographique » pour compenser leurs coûts plus élevés en matière de santé.
- Il faut augmenter le financement des installations et des services de santé dans les communautés autochtones.
- Les médicaments d'ordonnance et les soins dentaires doivent être couverts par l'assurance maladie universelle, au même titre que n'importe quel service de santé.

On tient à notre système de santé public universel. Le gouvernement fédéral doit s'engager à le protéger et à le promouvoir.



## LES SOLUTIONS PUBLIQUES EN DONNENT PLUS POUR MOINS CHER, POUR TOUT LE MONDE.

L'assurance maladie est à la base de la politique sociale du Canada. Le gouvernement fédéral doit fixer des normes nationales strictes et veiller à ce que les besoins de la population en matière de santé soient comblés par un système public universel.

Réclamez au gouvernement fédéral d'agir tout de suite pour mettre fin à l'investissement de fonds publics dans le secteur privé à but lucratif.

Pour en savoir plus, visitez  
**[scfp.ca/des-solutions-publiques-en-sante](https://scfp.ca/des-solutions-publiques-en-sante)**  
ou écrivez-nous à  
**[solutions-publiques@scfp.ca](mailto:solutions-publiques@scfp.ca)**.

